

ces soldats et de respect à leur souvenir que de laisser subsister plus longtemps un article de cette nature dans nos lois. Je serais le dernier à en demander l'abrogation si le Code criminel et le droit coutumier ne contenaient pas déjà toutes les dispositions de l'article 98, sauf l'imputation que comporte celui-ci. Je vous adjure, honorables sénateurs, de ne pas répondre: "Non, non; nous entendons maintenir cette disposition, bonne ou mauvaise." Je le répète, les milliers de travailleurs qui font partie de nos unions ouvrières du Canada ont droit à un traitement plus équitable que celui dont ils ont été l'objet en cinq ou six circonstances antérieures, lorsque cette mesure nous est venue de l'autre Chambre, et j'espère que l'on adoptera l'amendement.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Honorables sénateurs, je ne veux pas me voir poussé à discuter cette mesure jusqu'à épuisement, mais si la chose devient nécessaire, force nous sera de retarder les travaux de la Chambre en prolongeant un débat de cette nature. J'ai prévenu mon honorable ami d'en face qu'il en serait ainsi.

Avant la séance de ce matin, j'ai pu consulter le règlement du Sénat et, selon que je l'interprète, je crois que notre manière de procéder, hier soir, était irrégulière. Depuis, j'ai examiné les articles du règlement qui ont été suspendus.

L'honorable M. DANDURAND: Au sujet de quoi?

L'honorable M. WILLOUGHBY: Au sujet de tout. On trouvera les renseignements voulus à ce sujet à la page 159 des Procès-Verbaux. Toutefois, vu l'avis donné par l'honorable sénateur, une motion, en ce moment, est conforme au règlement.

Je ne dirai qu'un mot ou deux en réponse à l'honorable sénateur (l'honorable M. Murdoch). L'article 98 n'est pas censé viser les organisations ouvrières. Comme l'honorable sénateur et tous les Canadiens à l'esprit impartial le savent, notre sympathie est acquise aux travailleurs. Cette disposition vise les mécontents qui souhaitent le renversement du gouvernement, et ces gens ne sont pas invariablement de la classe ouvrière. Ce sont des rêveurs et des idéalistes qui cherchent à atteindre la perfection, non pas par des moyens constitutionnels, mais par des mesures révolutionnaires. D'autres peuvent avoir les mêmes aspirations, mais ils les poursuivent paisiblement, par des méthodes pacifiques conformes aux lois de ce pays et des autres dominions britanniques. Dans certains milieux, et par cela je n'entends pas parler des honorables sénateurs d'en face, on se plaît, pour réaliser ses ambitions, à s'associer avec

des gens d'un calibre inférieur de l'ordre social ou du domaine politique. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi dans ce parlement ou dans d'autres corps législatifs du Canada.

L'honorable sénateur a parlé de ses relations avec le travail, relations qui, je n'en doute pas, furent des plus louables et dont lui-même, aussi bien que le pays, ont tiré un parti utile; mais je crois qu'il est susceptible de se laisser emporter par l'élément tapageur et déclamateur au sein de ceux qu'il représente. Nous jouissons en Canada du mode de gouvernement le plus libre qui soit au monde, et le régime judiciaire d'application courante au pays permet à tous les citoyens de faire connaître leurs vues et d'exercer leur influence. Comme je le disais, il y a un instant, cette mesure ne vise pas du tout le travail, mais des gens qui appartiennent à une classe absolument différente. En Europe, les révolutionnaires les plus avancés, ou du moins leurs chefs, n'appartiennent pas aux classes ouvrières. Il arrive parfois que, faute d'éducation ou parce qu'ils n'ont pas la largeur de vues voulue, les travailleurs ne voient pas les choses dans leur ensemble et peuvent ainsi se laisser égarer par certaines agitations; mais j'ose dire que si vous alliez à Winnipeg, vous verriez que la masse des ouvriers s'intéressent avant tout à leur besogne et à leurs salaires, et pour eux une mesure législative de cette nature n'a rien de reprehensible.

Sans doute, vous rencontrerez dans ce pays, parmi certains groupes, des immigrants qui ne sont pas encore tout à fait assimilés. Ces gens ont été habitués à rechercher par la violence ce que nous obtenons par des moyens réguliers et propres à des hommes libres. Voilà la catégorie que l'article vise. Il va sans dire, vous verrez de temps à autre dans les rangs des travailleurs des agitateurs professionnels et des chefs aux idées avancées, mais ces derniers ne font aucun bien à la cause ouvrière ni au travailleur lui-même.

Je suis d'avis que s'il le faut, et j'espère que cela ne sera pas nécessaire, nous fassions un examen approfondi de cet article ce matin. J'ai prévenu mon honorable ami le chef du gouvernement que s'il le faut, nous prolongerons la discussion indéfiniment sur cette proposition d'amendement. Cela n'est pas une menace; je ne fais pas de menace; mais je ferai observer aux honorables sénateurs de cette Chambre qui veulent examiner froidement toutes les questions dont ils sont saisis, à quel point il ne convient pas,—je n'entends pas là censurer personne,—de faire une motion du genre de celle-ci à la dernière heure de la session, alors que nous n'avons pas le temps de l'examiner. Cela n'est pas juste